





FORMATION

DUREE / DATE:

- 1 jour / 7 heures
- Où ? Medef 22 / UIMM 22 - 3 Rue Irène Joliot Curie 22440 PLOUFRAGAN

PUBLIC:

- Dirigeant
- DRH, RH opérationnel
- DAF, Comptable
- Manager

INTERVENANT:

juriste social

MOYENS PEDAGOGIQUES :

supports documentaires, exercices, évaluation, attestation de stage

TARIF:

- Adhérents Medef 22
 / UIMM 22 :
 450 € net de taxes
- Non adhérents : 550 € net de taxes
- Déjeuner en sus

Organisme de formation : enregistré sous le n° 53 22 08639 22.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

FIXER, SUIVRE ET ADAPTER LE TEMPS DE TRAVAIL (Niveau I)

OBJECTIFS:

- Déterminer les modalités du temps de travail adaptées aux besoins de votre entreprise, afin d'envisager son adaptation
- Sécuriser les contrats de travail et les sources juridiques collectives internes (accord d'entreprise, usages, notes)
- Appréhender les enjeux individuels et collectifs en la matière
- Eviter les rappels d'heures supplémentaires et les contentieux

PROGRAMME:

Préambule : L'impact de la Loi travail en la matière

- Hiérarchie des normes
- Champ ouvert à la négociation ou règles supplétives
- 1. L'appréciation du temps de travail
 - Le temps de travail effectif et les temps assimilés
 - Les limites quotidiennes et hebdomadaires
- 2. La fixation de la durée du travail et son suivi
 - Le temps plein et les heures supplémentaires
 - La durée du travail et la répartition des horaires pour le personnel à temps partiel
- 3. L'organisation du temps de travail
 - Le travail de nuit occasionnel / habituel
 - Le repos hebdomadaire
 - Les jours fériés et la journée de solidarité
 - La récupération des heures perdues
- 4. Le contrôle du temps de travail
 - Les annexes au bulletin de paie
 - La charge de la preuve et la prescription

<u>Méthodologie</u>:

- Alternance théorie / exercices pratiques
- Mise en application en référence à des cas concrets
- Echange de bonnes pratiques entre professionnels
- Suivi personnalisé dans le cadre des consultations des adhérents.







FORMATION

FIXER, SUIVRE ET ADAPTER LE TEMPS DE TRAVAIL (Perfectionnement – Niveau II)

DUREE / DATE :

- 1 jour / 7 heures
- Où ? Medef 22 / UIMM 22 - 3 Rue Irène Joliot Curie 22440 PLOUFRAGAN

OBJECTIFS:

- Déterminer les modalités du temps de travail adaptées aux besoins de votre entreprise, afin d'envisager son adaptation
- Sécuriser les contrats de travail et les sources juridiques collectives internes (accord d'entreprise, usages, notes)
- Appréhender les enjeux individuels et collectifs en la matière
- Eviter les rappels d'heures supplémentaires et les contentieux

PUBLIC:

- Dirigeant
- DRH, RH opérationnel
- DAF, Comptable

INTERVENANT:

iuriste social

MOYENS PEDAGOGIQUES:

supports documentaires, exercices, évaluation, attestation de stage

TARIF:

- Adhérents Medef
 22 / UIMM 22 :
 450 € net de taxes
- Non adhérents :
 550 € net de taxes
- Déjeuner en sus

Organisme de formation : UIMM 22 enregistré sous le n° 53 22 08639 22.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

PROGRAMME:

Préambule : L'impact de la Loi travail en la matière

- Hiérarchie des normes
- Champ ouvert à la négociation ou règles supplétives
- 5. L'organisation individuelle du temps de travail sur une période supérieure à la semaine
 - Les forfaits en heures ou en jours sur l'année
 - Le télétravail / les horaires individualisés
- 6. L'organisation collective du temps de travail sur une période supérieure à la semaine
 - L'annualisation du temps de travail (modulation, JRTT)
 - Les facultés ouvertes sur 4 ou 9 semaines
- 7. L'organisation continue du travail
 - Le travail posté (équipes successives, suppléance)
 - L'astreinte
- 8. Les modalités d'aménagement en entreprise
 - L'accord collectif (avec ou sans délégué syndical)
 - L'usage ou l'engagement unilatéral et les chartes

Méthodologie:

- Alternance théorie / exercices pratiques
- Mise en application en référence à des cas concrets
- Echange de bonnes pratiques entre professionnels
- Suivi personnalisé dans le cadre des consultations des adhérents.